



## Campagne d'héliportage 2022

Madame, Monsieur,

Vous allez vous inscrire pour bénéficier de la campagne d'héliportage que le CERPAM met en œuvre depuis de nombreuses années sur les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes avec le soutien financier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce service qui vous est apporté, est organisé pour permettre un approvisionnement rapide et pratique des cabanes d'alpages. En 2021, la campagne d'héliportages a de nouveau rempli son rôle avec une nouvelle progression du nombre de rotations pour atteindre 600, près de 450 tonnes transportées et des temps de vol.

En 2022, les tarifs n'augmenteront pas et seront les mêmes qu'en 2021. Nous vous rappelons cependant qu'ils sont dépendants des performances de l'héliportage, et donc d'un respect impératif des règles : **big-bag et sangles certifiés « aéronautique », poids respectés (Max 700 Kg) et charges équilibrées.** Une charge réalisée avec un sac non approprié devra être refaite avec un big-bag conforme qui vous sera fourni le jour même si vous n'en avez pas un d'avance et facturé en même temps que les rotations. De plus, tout ralentissement du rythme des rotations dû à une charge trop lourde, déséquilibrée, mal arrimée, voire devant être reposée par le pilote, fera également l'objet d'une pénalité d'au moins une rotation. On vous suggère notamment de **peser les sacs de sel dont le poids varie avec l'humidité.**

Nous vous informons que si les factures des prestations 2021 n'ont toujours pas été réglées nous ne réaliserons pas d'héliportage cette saison.

Nous vous rappelons également que les modalités du soutien à notre opération d'héliportage par le Conseil Régional relèvent depuis 2018 du régime des *minimis* agricoles. Nous vous indiquerons dans la facture de travaux le montant d'aide correspondante à comptabiliser dans votre total d'aides *minimis*.

En vous remerciant d'avance pour votre vigilance et en souhaitant que notre campagne d'héliportage 2022 se réalise dans de très bonnes conditions et vous apporte toute satisfaction,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus sincères.

Manosque, le 30 Mars 2022

Le Président du CERPAM

Luc FALCOT



**BULLETIN D'INSCRIPTION - HELIPORTAGE 2022**  
 TRANSPORT DE SEL & MATERIAUX EN ALPAGES PAR HELICOPTERE

**A renvoyer avant le 1<sup>er</sup> juin 2022  
 accompagné du chèque de règlement**

**ATTENTION :**  
 Le mode de conditionnement des charges est le Big-Bag de 700 kg.  
 En cas de dépassement du poids de 700 kg, une pénalité sera systématiquement appliquée.  
 Si autres modes de conditionnement (pour le bois, les matériaux, etc.), le signaler dans le bulletin.

**DEMANDEUR**

Nom : ..... Prénom : .....

NOM du GP (le cas échéant) : .....

**Portable :** ..... **Mail (obligatoire) :** .....

Commune	Alpage ou lieu à desservir	Nb de Rotations PASTORALES (descente de poubelles = ½ rotation)	Nb de Rotations NON Pastorales	NB Rotations au CHRONOMETRE (chantier, ravitaillement refuge, etc.)

**BON de COMMANDE**

Compter ½ rotation pour la descente de poubelle/déchet si associé à une rotation montée		MONTANT
Rotations PASTORALES	.....x 170 € TTC .....x 85 € TTC (descente si associée à 1 montée)	
Rotations NON PASTORALE	.....x 182 € TTC .....x 91 € TTC (descente si associée à 1 montée)	
Rotations au CHRONOMETRE	Facturé par la société d'Hélicoptère à 28,50 € HT / min de vol + participation 3 min / rotation plafonné à 15 min	
BIG-BAG	.....x 54 € TTC	
SANGLE 8m certifiée 2T	.....x 48 € TTC	
MANILLE	.....x 6 € TTC	
<b>MONTANT TOTAL</b>		
⇒ <b><u>CHEQUE à renvoyer OBLIGATOIREMENT avec le bon de commande</u></b>		

A retourner au CERPAM – Chambre d'Agriculture – BP117 - 04004 DIGNE les BAINS  
 Accompagné du chèque à l'ordre du CERPAM

# HELIPORTAGE 2022

## INFORMATIONS TECHNIQUES

### I – CALENDRIER PREVISIONNEL (vous sera confirmé)

Lundi 27 Juin	Haute Ubaye (St Paul, Val d'Oronaye, Jausiers)
Mardi 28 Juin	Ubaye, vallée de la Blanche et Monges (La Condamine, St Pons, Uvernet-Fours, Méolans-Revel, Lauzet-Ubaye, Seyne, Le Vernet, Monges)
Mercredi 29 Juin	Prads Haute Bléone et Haut Verdon (Allos, Colmars)
Jeudi 30 Juin	Haut Verdon (suite) & Gd Coyer
Vendredi 1 <sup>er</sup> juillet	Moyen Verdon

La confirmation de votre inscription vous sera adressée à la mi-juin par MAIL ou SMS. Elle vous précisera le lieu de votre point de départ de l'hélicoptère, le jour et l'heure de vos rotations.

### I - EXIGENCES TECHNIQUES (identiques pour tous les utilisateurs)

#### Pour TOUTES les charges :

- \* Préparées et identifiées à l'avance (identification propriétaire et destination)
- \* **700 kg maximum,**
- \* **Pensez à PESER les éléments de vos charges, y compris le SEL qui peut absorber de l'humidité et s'alourdir considérablement !**
- \* Se tenir loin des arbres (pour l'approche de l'hélicoptère)

#### Pour les charges avec BIG BAG :

- \* Big-bag en bon état homologués obligatoires
- \* Big-bag à ouverture par le fond (big bag « chaussette ») : INTERDIT !
- \* Manille et SANGLE de 8 m de long minimum en bon état homologués **2 Tonnes minimum**

Pour les descentes de POUBELLES : l'accroche se fait au CROCHET MANUEL, elles nécessitent de ce fait la présence d'une personne à la cabane.

Pour les CHARGES AUTRES que big-bags (bois, matériaux, caravane, etc.) : CONTACTEZ le CERPAM, car elles nécessitent du matériel d'accroche spécifique et une organisation particulière. Du temps supplémentaire pourra vous être compté.

### II – LIEU DE DEPOSE

Pour les lieux de dépose non habituels, fournir une carte de localisation à l'échelle 1/25.000ème et une photo aérienne en localisant le point de dépose.

### III- REGIME DE PENALITES

Une pénalité s'applique à l'ensemble des opérations allongeant le temps normal de vol, par exemple :

- Pour les charges dépassant le poids autorisé (le poids est pesé par l'hélicoptère).
- Pour les charges non préparées à l'avance ou devant être re-confectionnées, notamment lors de l'utilisation de big-bags hors d'usage, ou de charges trop lourdes
- Pour les mauvaises indications de localisation des points de dépose des charges de la part du demandeur.

**Pénalité = ½ ou 1 rotation supplémentaire facturée**

**Son importance varie en fonction de l'allongement du temps de vol ou d'attente de l'appareil**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter les n° de téléphone suivant : 06.11.65.27.39 (Olivier BONNET) & 06.11.65.27.68 (Sylvain GOLÉ, uniquement par SMS)